Fiche Argumentaire

Plan Takaful « Epargne & Prévoyance »

LES POINTS CLES

LES ARGUMENTS CLES

« Placement intéressant et licite » « Protection minimale à moindre coût »

Les versements « Une grande souplesse »	 Les versements périodiques: Périodicité: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle Contribution minimale: raisonnable, 50DT/mois, 150DT/trimestre, 300DT/semestre et 600DT/an Prélèvement automatique Possibilité de versements exceptionnels
Une durée flexible	 Durée fixe : plus que 10 ans Terme 60 ans Terme 62 ans Terme 65 ans
La disponibilité de l'épargne	 Rachat partiel à tout moment Rachat total à tout moment Pas de pénalité sur le rachat après 5 ans de la date de souscription
Un rendement « Prudent et licite»	 les contributions, nettes de chargements et des éventuelles contributions prévoyance sont investies dans des actifs qui respectent les préceptes de l'Islam Filtre d'activité : activité licite Filtre financier : ratio d'endettement <30%, ratio de liquidité<30%
Une couverture prévoyance « Souple et simple »	 La couverture prend effet immédiatement à la souscription Une panoplie de couvertures (DC, DC accidentel, IPP ou IPT et IPP ou IPT accidentelle) Les capitaux assurés sont choisis librement Une sélection médicale minimale pour un capital DC allant à 100 000DT Une formule économique (Maximum)
Une fiscalité avantageuse	 La déduction des contributions payées de l'assiette imposable au titre de l'I.R.P.P jusqu'à une limite de 10 000 DT par an, sous condition que ce contrat soit souscrit pour une durée minimale de 10 ans L'exonération du droit d'enregistrement sur les successions, pour les bénéficiaires en cas de décès/IAD L'exonération des revenus financiers de l'épargne L'exonération des contributions d'assurance vie de la Taxe Unique d'Assurance (TUA) L'exonération des rentes viagères de l'impôt sur le

revenu

Une information régulière

- Suivi de l'évolution de l'épargne : une lettre d'information est adressée tous les ans, dès 2 ans d'ancienneté.
- Communication du taux de rendement réel de l'épargne de l'année écoulée.

OBJECTIF

« Diminution subite du revenu principal » « Protection des enfants »

Pour financer un projet	Projets immobiliersProjets de loisirsAide-ménagère
Pour se procurer d'un complément de retraite	 Maintenir le niveau de vie (retraite paisible) Faire face à l'insuffisance de la retraite obligatoire (déficit alarmant des caisses)
Placement licite	Placements conformes aux principes de la finance islamique
Se protéger contre les aléas de la vie	Protéger l'avenir de ses prochesFormule économique(Maximum)